

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 novembre 2013

### Compte-rendu

L'an deux mil treize, le huit du mois de novembre, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 2 novembre 2013, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nd</sup>e Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Boris OUDOT, Arnault MERLE et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

#### Étaient absents excusés :

Madame Murielle ROCHE (procuration à M. Alain CHARLET)

Monsieur Gérald THIBERT (procuration à M. Pascal BELLORGET)

**Secrétaire de séance désignée** : Madame Corinne CORTOT



Chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 octobre 2013, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Travaux des Logements :

Deux réunions de la commission d'appels d'offres ont eu lieu et une demande d'information a été adressée aux services préfectoraux.

L'attribution du marché doit se faire par une délibération du Conseil Municipal et non par la commission.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes réponses de la Préfecture et propose de fixer un nouveau conseil municipal rapidement afin de pouvoir statuer. Un échange a lieu sur les différents lots en consultation et sur les offres qui ont été reçues.

Le conseil après en avoir délibéré propose de se réunir spécifiquement sur ce dossier le 18 novembre à 20H30.

## Zonage relatif aux professions de chirurgiens-dentistes et de sages-femmes :

L'Agence Régionale de Santé (ARS) nous informe que les zonages relatifs aux sages-femmes et aux chirurgiens-dentistes sont mis à la consultation par publication sur le site Internet de l'ARS. Concernant les collectivités territoriales, la condition formelle de recevabilité des avis repose sur la production d'une délibération, et non sur un simple avis du maire.

- **Zonage applicable aux sages-femmes :**

Il a été établi par arrêté le 15 juillet 2012 sur la base de l'application stricte de la méthodologie nationale.

Les représentants de la profession de sages-femmes se sont prononcés unanimement début 2013 pour proposer l'application de la marge d'ajustement pour la zone d'emploi de Nevers.

La modification de zonage relatif à la profession de sages-femmes soumis aujourd'hui à concertation est la suivante : la zone de Nevers est proposée comme zone sous dotée supplémentaire par rapport au zonage adopté en juillet 2012.

Sont **zones très sous dotées** : la zone de Joigny

Sont **zones sous dotées** : les zones de Sens, Nevers et Montceau les Mines

Sont **zones intermédiaires** : les zones d'Auxerre, Cosne sur Loire, Charollais, Chalon sur Saône, Louhans, Beaune, Montbard et **Dijon**

Sont **zones à moins de 350 naissances** : les zones de Chatillon sur Seine, Autun et Decize

Sont **zones avec absence de sage-femme** : la zone d'Avallon

Sont **zones très dotées** : les zones de Le Creusot et Mâcon

- **Zonage applicable aux chirurgiens-dentistes :**

La modification du zonage établi devrait intervenir en décembre 2013.

Il a pour but de définir les zones où des mesures sont nécessaires pour rééquilibrer l'offre de soins dentaires.

Les zones sont classées en cinq niveaux de dotation : zones très sous dotées, zones sous dotées, zones à dotation intermédiaire, zones très dotées et zones sur dotées.

Le découpage de ces zones est défini par une unité territoriale à l'échelle du bassin de vie, à l'exception des unités urbaines de plus de 30 000 habitants.

Le canton de Pontailler est classé en zone sous dotée mais est entouré de zones à dotation intermédiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'émet aucune remarque sur le zonage établi par l'ARS à l'unanimité.

## Remboursement :

Madame Murielle ROCHE a dû avancer le règlement d'une facture des cadeaux de Noël car les deux magasins prévus ne pouvaient satisfaire à notre demande.

Il convient de la rembourser de la somme de 59.40 €uros conformément à la facture présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le remboursement de 59.40 €uros à Madame Murielle ROCHE.

### Gravière :

La société HOLCIM a enfin reçu le procès-verbal de récolement lui permettant de lever les garanties financières et donc de permettre la rétrocession définitive du site à la commune.

À la demande de Monsieur le Maire, un rendez-vous est programmé avec les responsables de la société HOLCIM afin de régler les dernières formalités.

### Fêtes communales à venir :

- Pour le 11 novembre, Monsieur le Maire rappelle les horaires des cérémonies à Soissons (10h15) et Vielverge (10h45). Enchaînant plusieurs cérémonies sur le canton, il ne pourra pas être présent à Soissons et souhaite que le conseil soit représenté par quelques membres.  
Le vin d'honneur étant servi à Vielverge, il faudra installer la salle des fêtes la veille ou l'avant-veille et Monsieur le Maire demande qui pourra s'en charger.
- Pour le repas des Aînés, tout est pratiquement réglé. L'installation de la salle se fera le vendredi soir et Monsieur le Maire demande qui pourra être présent.

### Téléthon 2013 :

Le téléthon aura lieu les 7 et 8 décembre 2013.

Comme évoqué chaque année, l'organisation en revient aux associations ou à des bénévoles et non à la municipalité, comme le conseil l'avait souligné en début de mandat.

À priori, comme les années précédentes, rien n'est organisé sur le village, si ce n'est le passage de la randonnée cycliste qu'il convient d'accueillir.

Monsieur le Maire propose que l'on prépare des boissons et des brioches pour les participants lors de leur passage à Vielverge le samedi 7 décembre à 9h50, sous le préau de la mairie.

Monsieur le Maire souhaite connaître les conseillers qui pourront participer.

### Rythmes scolaires :

Un questionnaire a été adressé aux parents des enfants fréquentant le RPI afin de connaître leur souhait concernant la demi-journée d'école (mercredi ou samedi matin) et le temps d'activités périscolaires.

Une réflexion est également engagée sur la mise en place d'un accueil périscolaire. Comme pour la cantine cela représentera une charge supplémentaire pour la commune.

Un conseil d'école avait lieu ce soir même et les réponses aux questionnaires donnent les résultats suivants :

- Choix de la ½ journée : le mercredi
- Sur des horaires identiques aux autres jours de la semaine
- Cela n'aurait pas d'incidence sur les activités loisirs des enfants

- Les parents préfèrent que le temps d'activité périscolaire ait lieu le soir.

### Questions diverses :

#### ✓ **Distrib-pain**

Monsieur le Maire a rencontré Jonathan et Céline FIVEL, boulangers à Pontailler sur Saône. Ces derniers se sont montrés intéressés et ont reçu le représentant de la société Distrib-pain avec leur comptable pour évaluer la faisabilité de l'opération.

Une réunion est prévue la semaine prochaine entre les boulangers, la société Distrib-pain et la commune pour finaliser la collaboration.

La commune donnera un emplacement (proche de l'entrée de la mairie) et l'alimentation électrique du distributeur.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une solution qui vient en complément des tournées déjà en place, et ne s'adresse pas à la même clientèle, mais cela permettra à chaque habitant, voire aux personnes de passage, d'acheter du pain 7 jours/7 et 24 heures/24.

#### ✓ **Assainissement**

Monsieur le Préfet nous indique que nous pouvons lancer une nouvelle étude de zonage en vue d'un assainissement collectif, le syndicat n'ayant pas cette compétence. Il invite le conseil à prendre l'attache de la Direction Départementale des Territoires

Monsieur le Maire propose de réunir un groupe de travail comprenant des membres du conseil et des habitants (principalement les pétitionnaires), la mise en route de ce groupe pouvant se faire avant les élections municipales de mars prochain.

#### ✓ **Dissolution du Syndicat du Murey**

Monsieur le Préfet a également répondu au sujet du traitement du passif du syndicat (dissout au 31/12/2012). À priori, le trésorier de Pontailler est en cours de règlement des comptes et il pense pouvoir les clôturer d'ici la fin de cette année.

#### ✓ **Arbres route de Cléry**

La taille des arbres devrait être réalisée sous peu. Le devis a été reçu.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET